

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2020

Présents : Jean-Marie LAVAL - Michel TREMOULET - Mathias LUCAS - Marc BAUDOIN - Serge DOUMERC- Michel PERRY - Benjamin LAPORTE- Benjamin DUCLAUD

Catherine DELSALLE- Nicole MAROUSSIE- Ineke BERBEE

Absents procurations:

Absent excusé :

1* Validation du PV du dernier conseil municipal

2* GITE DE GROUPE : Le maire fait un point de situation sur les travaux et sur les résultats de la commission gîte de groupe

- Travaux : l'ancienne grange devrait être couverte en fin d'année
- Gestion à venir : une réunion avec la Com Com sera à programmer

Le maire pense que le gîte pourrait être fonctionnel à l'automne 2021

3* CANTONNIER : Le maire annonce que Philippe FOURNIER n'est plus mis à disposition par le GERS à la mairie. Il est remplacé par Didier ESPINET. Il est rappelé la nécessité de prévoir l'achat d'un utilitaire pour le cantonnier (budget 2021)

4* AMENAGEMENT DU BOURG : Le maire rappelle qu'une 2^{ème} procédure d'appel d'offres est en cours intégrant la suppression de travaux (aménagement paysager – cheminement piétonnier)

6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres

La commission d'appel va se tenir très prochainement pour déterminer le choix de l'entreprise

Le maire informe que la commune a répondu à un appel d'offres de la Région pour accompagner cet investissement. En attente d'avis

5* QUALITE DE L'EAU : Marc BAUDOIN informe et explique le fonctionnement du Syndicat des eaux (SIAEP) et ses attributions

La qualité de l'eau est bonne mais seulement 55% de l'eau est facturée. Il y a de nombreuses fuites. Une démarche de recherche de ces fuites est engagée par le prestataire SOGEDO

Après délibération, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau est adopté à l'unanimité

Pour info, le rapport est public et disponible en mairie

6* PRESENTATION DU PROGRAMME ECOHA : Le maire présente l'opération visant à l'amélioration de l'habitat

- Amélioration énergétique des logements
- Adaptation aux situations de handicap

Chaque conseiller sera amené à relayer cet accompagnement valable jusqu'à 2024

7* AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : Serge DOUMERC informe des possibilités d'accompagnement du SDE24 pour l'amélioration énergétique des bâtiments. Ce qui se traduirait par un diagnostic permettant de solliciter des aides

Après discussion, il est retenu en priorité

1 Logement salle des fêtes (chaudière fuel âgée)

2 Logement ancienne école GAUMIER

3 Maison COUGOT partie non aménagée

Une budgétisation sur 3 ans est arrêtée

8* PRESENTATION DE SMS PARTNER : par Mathias LUCAS. Afin d'être réactif en cas de tempête-incendie....., il est proposé d'adhérer à l'opération SMS PARTNER (achat de 1000 SMS) permettant au maire d'informer très rapidement les administrés

Coût 54 €

Adopté à l'unanimité

9* COMMUNICATION : Il est proposé cette année de distribuer à chaque administré un agenda, la société PUBLISTICK de SALVIAC a été sollicitée

Coût 720 € TTC

Adopté à l'unanimité

- Bulletin : Mathias LUCAS est chargé de son élaboration et fait le point sur l'avancée du dossier
Une commission relecture est désignée (JM LAVAL-Nicole MAROUSSIE- Catherine DELSALLE- Serge DOUMERC- Mathias LUCAS)

10* Adoption à l'unanimité d'une aide financière de 450 € aux sinistrés des Alpes Maritimes

11* QUESTIONS DIVERSES :

- Logement COUGOT : le maire informe que les 2 logements sont loués par la même personne Mme WALK à partir du 31/12/2020
- Budget participatif : il est rappelé l'importance de soutenir le projet proposé par le Comité d'Animation et inciter les personnes à voter
- Débat sur la vente ou non des chemins ruraux à des propriétaires privés. Le maire ayant été sollicité et lui-même opposé à cette possibilité demande au conseil municipal de rendre un avis. Après un large tour de table et discussions, il est retenu à l'unanimité que « les chemins ruraux et communaux sont inaliénables », une délibération sera prise dans ce sens.

Toutefois en cas d'alternative foncière possible permettant de maintenir la continuité de réseau et après enquête publique, un avis favorable pourrait être apporté. Les frais afférents à cette demande devront être supportés entièrement par le demandeur

La séance est levée à 20 h 30